

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'UIT - principale institution des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication - a pour tâche de connecter le monde. A cette fin, elle gère sur le plan international le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites, s'emploie à renforcer l'infrastructure des communications dans les pays en développement et élabore des normes mondiales qui garantissent la parfaite interconnexion de systèmes de communication très divers. L'UIT organise également les manifestations mondiales TELECOM, qui rassemblent les représentants les plus éminents des secteurs public et privé et favorisent les échanges d'idées et de connaissances, dans l'intérêt de tous

AVIS DE VACANCE N° 3P-2017/BR-TSD/EXTERNAL/P5

Date de parution: 2 février 2017

Candidatures en cours d'acceptation

Les candidatures féminines sont encouragées

Fonctions: Chef de la Division des services fixe et mobile

Numéro de poste: R41/P5/537

Date de clôture (23.59 Genève CH): 3 avril 2017

Durée de contrat: 2 ans avec possibilité de prolongation de 2 ans supplémentaires

Type de contrat: Contrat de durée déterminée

Lieu d'affectation: Genève, Suisse

Grade: P5

Organe:

Le Bureau des radiocommunications (BR) est chargé de l'application du Règlement des radiocommunications et de fournir l'appui technique administratif nécessaire pour les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications organisées par l'UIT, les Assemblées et les Commissions d'études des radiocommunications. Il met en oeuvre les procédures réglementaires internationales pour l'enregistrement des assignations de fréquence et des positions orbitales, apporte son assistance aux administrations pour la coordination et la mise en oeuvre de leurs besoins en matière de spectre des fréquences et de positions orbitales et aide à résoudre les cas de brouillage préjudiciable. Il assure le secrétariat technique spécialisé des Commissions d'études des radiocommunications et de l'Assemblée des radiocommunications en vue d'établir des Recommandations sur l'utilisation du spectre et les caractéristiques des systèmes radioélectriques. Le BR comprend quatre départements: le Département des services spatiaux, le Département des services de terre, le Département informatique, administration et publications et le Département des commissions d'études.

Unité organisationnelle:

Dans le cadre du Bureau des radiocommunications, le Département des services de Terre (TSD) comprend les trois divisions suivantes: Division des services de radiodiffusion (BCD), Division

des services fixes et mobiles (FMD), et Division de la publication et de l'enregistrement des services de terre (TPR). Le Département est chargé de l'application du Règlement des radiocommunications de l'UIT en assurant le traitement tant réglementaire que technique des assignations de fréquence notifiées par les États Membres de l'UIT pour les services de Terre. En outre, il est responsable de l'application des procédures relatives aux Plans mondiaux et régionaux. Il fournit par ailleurs une aide aux États Membres de l'UIT en ce qui concerne le choix des fréquences et le traitement des cas de brouillage préjudiciable. Le Département est chargé de l'application des dispositions administratives et d'exploitation du Règlement des radiocommunications, y compris des aspects de sauvegarde de la vie humaine des services aéronautique et maritime. Le Département édite et publie la totalité des publications des données concernant les services de Terre. Il mène également à bien des études ainsi que d'autres activités pour la préparation de Conférences mondiales et régionales des radiocommunications.

Attributions / Responsabilités

Sous la direction du Chef du Département des services de Terre, le titulaire est responsable de l'organisation et de la gestion des travaux de la Division des services fixes et mobiles (FMD) et exécute les tâches suivantes:

- Dirige et coordonne les activités de la FMD concernant les études nécessaires à la mise en œuvre des dispositions contenues dans les instruments fondamentaux de l'Union (Constitution, Convention, Règlement des radiocommunications) et les accords régionaux et bilatéraux.
- Dirige et coordonne les activités de la FMD concernant l'application des dispositions du Règlement des radiocommunications et des Accords régionaux relatifs à la coordination de l'utilisation du spectre des fréquences, la modification des Plans d'assignation de fréquence et l'examen des assignations de fréquences pertinent, afin d'en assurer la reconnaissance internationale. A cet égard, il/elle accomplit notamment les tâches suivantes:
 - examine des communications provenant des administrations et analyse les renseignements techniques et opérationnels en vue d'en faciliter le traitement;
 - examine les fiches de notification d'assignation de fréquence adressées par les administrations du point de vue réglementaire et technique ainsi que du point de vue de leur conformité à un plan, puis formule les conclusions résultantes et les recommandations associées;
 - prépare la correspondance administrative et technique y relative;
 - mène les études relatives à l'établissement des règles de procédure;
 - prend en charge les demandes d'assistance et conduit des études précises telles que la recherche de fréquences;
- Coordonne l'examen des contributions adressées aux Commissions d'études relevant de la compétence de la Division et participe aux réunions des Commissions d'études compétentes.
- En ce qui concerne les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications: fournit une assistance technique pour leur préparation et participe aux travaux du secrétariat technique ainsi qu'aux travaux découlant des décisions qu'elles prennent.
- Dirige les activités liées à l'application des dispositions administratives et opérationnelles du Règlement des radiocommunications, dont l'attribution des moyens internationaux

- d'identification et la maintenance de la base de données administratives globale (GILAD).
- Définit les besoins des utilisateurs en vue de l'informatisation et contribue à mettre au point et à améliorer les systèmes correspondants.
- Participe aux cycles d'études du BR et, le cas échéant, présente des exposés à ces cycles d'études ainsi qu'à d'autres, assure la conduite des programmes de formation professionnelle à l'intention de fonctionnaires des administrations et informe les experts en matière de gestion des fréquences; participe au même titre aux cycles d'études organisés par des administrations.
- Prévoit les besoins de formation du personnel et prépare les conditions devant permettre d'assurer officiellement cette formation.
- Si nécessaire, représente le BR lors de conférences et réunions.
- Entreprend toute autre tâche en rapport avec les attributions du Bureau des radiocommunications.

Compétences:

- La connaissance des activités de l'UIT, et plus particulièrement de celles du Bureau des radiocommunications, est nécessaire.
- Grande expérience de l'application du Règlement des radiocommunications.
- Une expérience des Conférences mondiales ou régionales des radiocommunications de l'UIT est souhaitable.
- Très bonne connaissance des technologies des radiocommunications existantes. Aptitude et volonté de se tenir au courant des dernières technologies des radiocommunications et de l'information.
- Bonne connaissance du traitement transactionnel dans un environnement de base de données.
- Aptitude à travailler de façon indépendante.
- Aptitude à gérer une unité et à superviser le personnel et expérience confirmée en la matière.
- Aptitude à établir et à entretenir d'excellentes relations avec des fonctionnaires à tous les niveaux, y compris à l'extérieur de l'UIT.

Qualifications requises

Formation:

Diplôme universitaire supérieur en ingénierie des télécommunications ou dans un domaine connexe (science/ingénierie, ingénierie électrique/électronique), avec une spécialisation en radiocommunications OU formation reçue dans un établissement d'enseignement supérieur de réputation établie, sanctionnée par un diplôme de niveau équivalent à un diplôme universitaire supérieur dans l'un des domaines précités. Pour les candidats internes, un titre universitaire de premier cycle dans l'un des domaines précités, associé à quinze années d'expérience professionnelle pertinente, peut remplacer le titre universitaire supérieur à des fins de promotion ou de rotation.

Expérience:

Au moins dix années d'expérience à des postes à responsabilité croissante, dans le domaine des radiocommunications ou de la gestion du spectre (dans une administration et/ou une exploitation privée reconnue), dont au moins cinq ans au niveau international. Un doctorat dans un domaine connexe peut être considéré comme équivalent à trois années d'expérience professionnelle.

Langues:

Connaissance de l'une des six langues officielles de l'Union (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe) au niveau avancé et connaissance d'une deuxième langue officielle au niveau intermédiaire. La connaissance d'une troisième langue officielle serait un avantage. (Selon les dispositions de la Résolution 626 du Conseil, l'assouplissement des conditions requises en matière de connaissances linguistiques peut être autorisé pour les candidats ressortissants de pays en développement: lorsque les candidats de ces pays possèdent une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union, leur candidature pourra être prise en considération.)

Informations supplémentaires:

Salaires

Le traitement annuel total se compose d'un traitement annuel net (net d'impôts et avant déduction des contributions à l'assurance maladie et à la Caisse des pensions) en dollars USD et d'une indemnité de poste (indemnité de cherté de la vie). L'indemnité de poste est variable et peut être modifiée sans préavis, conformément aux taux fixés dans le régime commun des Nations Unies pour les traitements et les prestations.

Salaires annuels à partir de \$ 84,721 + indemnité de poste \$ 64,811

Les autres indemnités et prestations sont soumises aux conditions particulières de l'engagement.
<http://www.itu.int/en/careers/Pages/Conditions-of-Employment.aspx>.

Les candidats seront contactés directement en cas de sélection pour un test écrit. Des interviews peuvent être effectuées lors de l'évaluation des candidats.

Pour plus d'information concernant les conditions d'emploi, veuillez cliquer [sur ce lien](#)

Les candidats ne seront contactés que si leur candidature est susceptible d'être retenue

Candidatures en cours d'acceptation



L'UIT est un espace non fumeur